

TARIFICATION APPLICABLE AUX MARCHES
(Délibération n° VA_DEL2015_3 - Conseil Municipal du 27/01/2015)

	Marchés d'Annappes, Ascq et Flers Bourg	
1 - Droits de place (sur allée principale, transversale ou de passage (chaque ml étant compté pour un entier)		
Commerçants abonnés par trimestre et par site de marché Le mètre linéaire	7 €	
Commerçants non abonnés par séance de marché Le mètre linéaire	0,80 €	
	Tous marchés	
2 - Redevance d'animation		
Commerçants abonnés par trimestre et par site de marché	13 €	
Commerçants non abonnés par séance de marché	1 €	
3 - Taxe de raccordement au réseau électrique (par utilisateur et par site de marché)		
Commerçants abonnés par trimestre	20 €	
Commerçants non abonnés par séance de marché	2 €	